

Paris, le 18 novembre 2020

NOTE AUX RÉDACTIONS

Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques se rendra en Eure-et-Loir à Chartres le jeudi 19 novembre

Déplacement sur le thème de la continuité des services publics en direction des plus vulnérables pendant le confinement

Le Président de la République l'a dit lors de son allocution, « *les guichets des services publics resteront ouverts* » car des services publics fermés, c'est une victoire du virus sur la République. Contrairement au premier confinement, **le service public ne s'arrête pas, en particulier en direction de nos concitoyens les plus vulnérables et isolés qui en ont plus que jamais besoin.**

Pour faire face à la dégradation de la crise sanitaire, **le Gouvernement n'a pas seulement bâti un plan de continuité mais un plan pour servir plus, et mieux l'ensemble des Français dans leurs démarches essentielles.**

Ce plan de continuité est traduit dans une **charte d'engagements « Vos services publics s'engagent »** que toutes les administrations et opérateurs de service public vont observer, et qui sera publiée à cette occasion.

Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, se rendra ainsi à la **CAF de Chartres le jeudi 19 novembre** pour valoriser l'adaptation des services publics à la situation sanitaire en direction des allocataires les plus fragiles, en particulier par **des dispositifs proactifs pour éviter le non-recours aux droits et prestations sociaux**, et échanger avec agents et usagers.

Déroulé prévisionnel :

Séquence CAF de Chartres

09H45 Arrivée de Mme Amélie de MONTCHALIN

Lieu : 10 rue Charles-Victor Garola 28000 CHARTRES

09H50 Présentation de la méthode d'accompagnement des allocataires en période de confinement par les agents

Échange avec des allocataires présents sur place

Ouvert à la presse

10h10 Échange avec les agents en charge de l'accueil approfondi

Échange avec un allocataire éventuel sortant d'un rendez-vous présentiel

Ouvert à la presse

10h35 Échange avec les travailleurs sociaux et les agents chargés de l'action sociale sur leurs réalisations et leur travail en période de confinement

Ouvert à la presse

Suivi d'un micro-tendu

Accréditation obligatoire auprès de la préfecture de l'Eure-et-Loir via l'adresse mail suivante : pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr

Port du masque obligatoire